

# INFORMATIONS PRATIQUES

## Ne tardez pas à vous inscrire

Pour garantir la qualité de nos formations, nous limitons le nombre de participants. Par ailleurs, les formations sont organisées sous réserve d'un nombre de participants suffisant. Dans le cas contraire, nous les annulons. Il est toujours regrettable que des inscriptions nous parviennent après la date d'annulation. Transmises plus tôt, elles auraient sans doute permis l'organisation du module.

Sauf indications contraires, nous limitons la participation à un même module à 3 travailleurs par EFT ou OISP.

## Comment s'inscrire ?

- > En renvoyant un formulaire d'inscription par personne et par module de formation au plus tard 10 jours avant la première journée de formation. Le formulaire d'inscription est téléchargeable sur le site de l'Interfédé - [www.interfedebel.be](http://www.interfedebel.be)
- > En versant les frais de participation dès réception de la facture que nous vous adresserons. Le coût de 10 €/jour de formation supporte les frais de boissons, de collation et de sandwiches. Les frais de formation (paiement du ou des formateurs, frais de salle, frais de secrétariat, copies des syllabus, ...) sont pris en charge par l'Interfédé.

## Confirmation

Chaque formation est confirmée par l'Interfédé au plus tard 10 jours avant la première journée par un courrier électronique et/ou postal qui donne toute les informations pratiques (rappel des dates, lieu, plan d'accès, ...).

## Absence et désistement

Si vous êtes empêché de participer à un module ou à une journée de formation, merci d'en avvertir le plus rapidement possible le secrétariat de l'Interfédé (081/74 32 00 – [nathalie.pieront@interfedebel.be](mailto:nathalie.pieront@interfedebel.be)) en précisant le motif (maladie, raison professionnelle, autre). Les frais de participation ne seront pas remboursés en cas de désistement tardif (moins de 10 jours ouvrables avant la formation).

Toute formation entamée est due entièrement.

**Une attestation de participation est délivrée au terme de la formation à chaque participant présent.**

## Horaire et lieu des formations

Sauf indications contraires dans le descriptif du module, les formations ont lieu de 9h à 16h30. Une collation est prévue pour le repas de midi.

A Namur, les formations ont lieu au siège de l'Interfédé (adresse et plan en 4<sup>ème</sup> page de couverture).

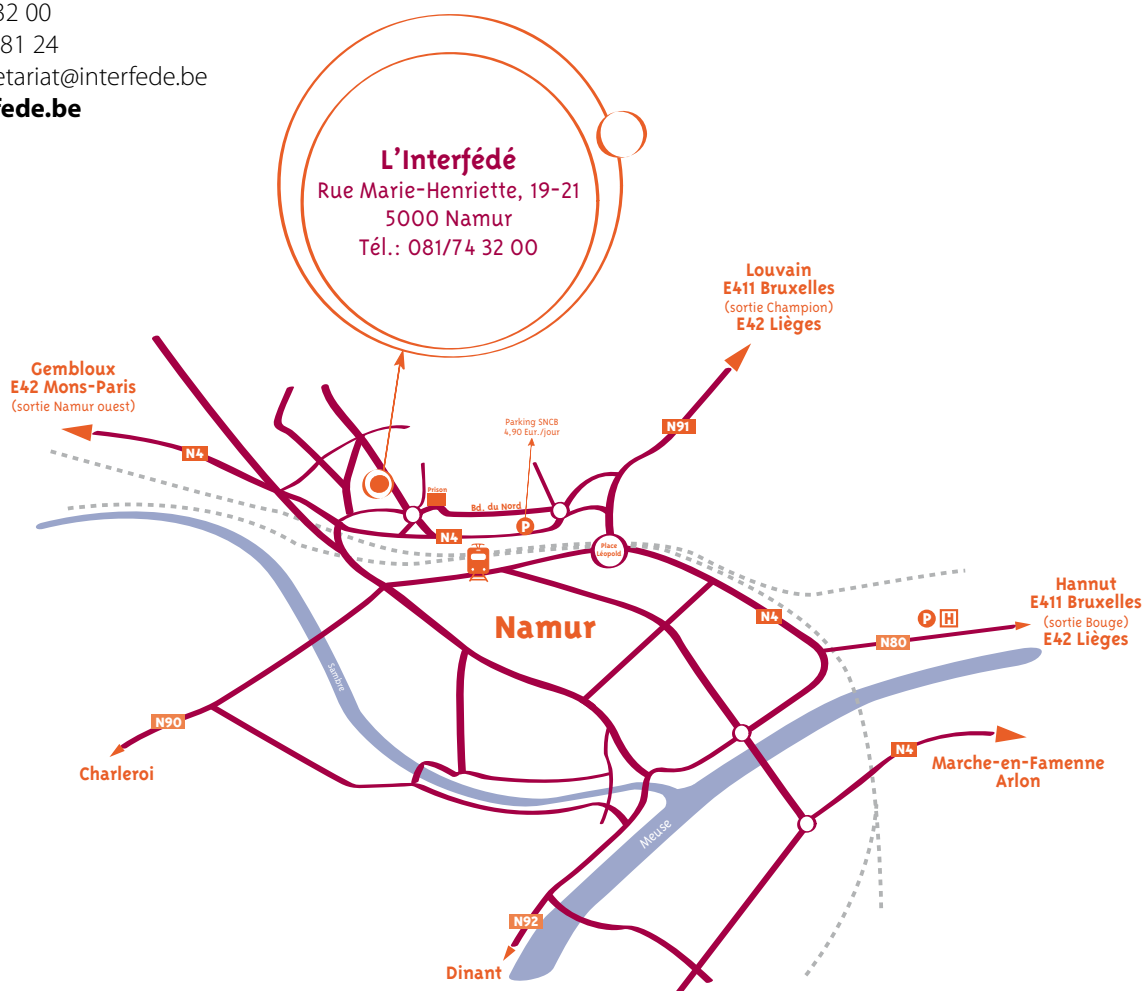
Le lieu précis où se dérouleront les formations organisées à Mons, Liège et Charleroi vous seront communiqués en temps utiles. Un plan sera joint à la lettre de confirmation de l'organisation du module.



# L'INTERFÉDÉ

Partenaire pour l'insertion

Rue Marie-Henriette, 19-21  
5000 Namur  
Tél.: 081/74 32 00  
Fax : 081/74 81 24  
E-mail : secretariat@interfede.be  
**www.interfede.be**



## Pour toute information relative au programme de formation

Pour les questions administratives : **Nathalie Pieront** (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 16h30) - nathalie.pieront@interfede.be -  
Coordination pédagogique : **Marina Mirkes**, Coordinatrice pédagogique - marina.mirkes@interfede.be et **Raphaël Claus**, Adjoint à la  
coordination pédagogique - raphael.claus@interfede.be

Avec le soutien de la Région wallonne et du Fonds social européen

